

« Quelques repères sur le secteur des télécommunications en Algérie en 2010 »

Mme Samia KAHIL.
Université d'Oran.

Résumé :

Notre article s'intéresse de présenter le rôle important que joue les Technologies de l'Information et de Communication (TIC) dans l'amélioration de notre mode de vie, notre éducation et santé, en mettant le point sur l'évolution des TIC à travers le monde, en concentrant notre recherche sur le cas Algérien, en traitant le problème de la libéralisation du secteur des télécommunications et son impact sur l'introduction de nouvelles technologies de l'information et de communication en Algérie. Nous renforcerons notre analyse par des chiffres établis par l'Agence de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT).

Mots clés : télécommunications, développement, concurrence, téléphonie mobile et fixe, investissement.

Abstract:

Our article is interested to present the significant role which plays Communication and Information Technologies (TIC) in the improvement of our lifestyle, our education and health, by putting the point on the efforts led by the States in various countries in order to reach new technologies of information and communications, as we present some figures on the evolution of the TIC throughout the world, by concentrating our research on the Algerian case, by treating the problem of the liberalization of the telecommunications sector and its impact on the introduction of new technologies of information and communication in Algeria. We shall strengthen our analysis by figures establish by the Agency of Regulation of Postal and Telecommunications services (ARPT).

Keywords: telecommunications, development, competition, mobile telephony and fixes, investment.

الملخص:

هذا المقال هدفه توضيح الدور الهام الذي تلعبه تكنولوجيا الإعلام و الاتصال في تحسين الظروف المعيشية و كذا التعليم و الصحة مع التركيز على المجهودات التي وضعتها الحكومات في مختلف الدول لمواكبة التطور في هذا الميدان, كما سوف نستعرض بعض الأرقام حول تطور تكنولوجيا الإعلام و الاتصال عبر العالم, مع التركيز على الجزائر محاولين معالجة مسألة تحرير قطاع الاتصالات و تأثيره على إمكانية الحصول على التكنولوجيات الحديثة للاتصال في الجزائر. و ندعم بحثنا بالأرقام التي توصلت إليها سلطة الضبط للبريد و المواصلات السلكية و اللاسلكية.

المصطلحات:

الاتصال, التطور, المنافسة, الهاتف النقال و الثابت, الاستثمار.

Introduction

La mondialisation des économies a été favorisée par la définition des politiques de libéralisation, d'assainissement, de privatisation et de déréglementation, menées à l'échelle mondiale, qui à leur tour ont permis l'intégration des marchés en favorisant la stratégie globale des firmes (liberté de gestion des actifs financiers, scientifiques, techniques et humains). Pour toutes ces raisons, bon nombre de pays ont commencé depuis les années 1980 à ouvrir leurs activités à la concurrence, pour les rendre plus efficaces et compétitives.

Dans ce monde en pleine mutation, le secteur des télécommunications apparaît le secteur qui joue le rôle le plus dynamique pour le développement d'un pays. Ainsi selon TCHIKAYA Blaise : « *Il n'y pas de développement sans télécommunications, et le sous-développement en général s'entretient par celui des télécommunications* »¹.

Ainsi, on ne saurait concevoir la vie et le fonctionnement de l'économie dans un pays moderne sans l'existence de moyens de pouvoir communiquer rapidement et à tout moment, non seulement avec n'importe quel point du pays, mais aussi avec l'extérieur. La téléphonie demeure le service de télécommunication mondial car la voix est le principal moyen de communication humain, Il n'est plus "le bon vieux téléphone" mais un moyen de communication moderne, à usage résidentiel et professionnel, et marqué par l'efficacité et la convivialité.

Dans ce contexte le but de notre article est l'étude de l'importance du secteur des télécommunications pour le développement d'un pays et comme exemple pratique nous allons analyser le cas du secteur des télécommunications en Algérie, pour cela nous verrons les efforts de l'Etat pour développer ce secteur pour permettre aux entreprises algérienne d'une manière générale et aux opérateurs des télécommunications d'une manière particulière de tirer profit du progrès que connaît le secteur des télécommunications, en tentant de répondre aux deux questions suivantes :

- Quel est l'impact du développement des TIC sur le développement d'une économie ?
- Quels sont les efforts mis en place par l'Etat algérien pour promouvoir une société d'information qui aura pour but d'accompagner les entreprises algériennes dans leur développement et ajustement aux économies mondiales ?

¹TCHIKAYA Blaise : « La première conférence mondiale pour le développement des télécommunications », Revue général de droit international public, 01/1995, n°1, p 77-93, p 80.

Dans cette perspective, cet article sera divisé en deux sections, la première sera consacrée à l'examen de l'importance du secteur des télécommunications pour le développement de l'économie mondiale, la deuxième section sera consacrée au cas algérien.

SECTION 1 : L'IMPACT DES TIC SUR LE DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES MONDIALES ET LE DEFI D'INVESTISSEMENT ET D'ORGANISATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.

Dans la présente section nous analyserons l'impact des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) sur le développement des économies ensuite, nous verrons le défi de l'investissement dans le secteur des télécommunications.

I/ L'IMPACT DES TIC SUR LE DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES MONDIALES

Parmi les exigences d'une économie ouverte sur le monde entier relevant notamment celle de sa capacité à répondre aux mutations de l'environnement international en matière de développement technologique, économique, et sociale. Certes, cette exigence est difficile à réaliser mais il y a toujours des tentations de la part des pays pour rapprocher leurs économies en faisant appel aux technologies de télécommunications pour que les opérations économiques et financières se fassent dans les délais les plus brefs.

Les télécommunications sont devenues l'arme de l'économie mondiale. C'est un nouveau défi pour les pays du tiers monde.

Longtemps les pays en voie de développement ont négligé les télécommunications pour se consacrer aux grands équipements industriels, type sidérurgie ainsi qu'à leurs besoins vitaux; agriculture, santé. Ce n'est que dans les années 80 qu'on a pleinement pris conscience de l'importance des télécommunications sur le développement économique.

Un réseau de télécommunication efficace est donc une condition fondamentale du développement économique. Une condition que peu de pays sont en fait en mesure de satisfaire.

Des études plus récentes ont même établi que plus un pays était sous-développé, plus le progrès de son infrastructure de télécommunication accélérerait sa croissance économique.

Pour Alvin Toffler, célèbre futurologue et auteur du récent article « les nouveaux pouvoirs »² : *« Il faut entreprendre une véritable croisade de la communication grâce à laquelle les pays du tiers monde vont pouvoir brûler*

² Stephan JAFFRIN : télécoms et tiers monde », 18/02/1995.

les étapes du développement en passant de l'âge de la pierre à l'âge des réseaux.

De plus, ces pays s'équipent directement avec du matériel de pointe, sans connaître les étapes intermédiaires : opérateurs manuels, commutation électromécanique. C'est ainsi que la Chine va directement passer à l'ère du satellite, une solution nettement moins coûteuse que les traditionnels poteaux électriques ».

Au cours du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI)³, les dirigeants d'Afrique et du monde entier ont reconnu le rôle important que jouent les technologies d'information et de communication dans le progrès que nous vivons dans notre manière de vivre et travailler et communiquer, comme ils jouent un rôle primordial dans le développement des secteurs vitaux tels que l'éducation, la santé ainsi qu'ils réduisent la pauvreté.

Après avoir reconnu le caractère indispensable des télécommunications au développement économique, nous verrons comment les différents pays ont contribué au développement harmonieux des télécommunications, en encourageant les investissements, et en créant un organisme au niveau international qui veille au développement des télécommunications.

³ Kigali, Rwanda : « Genèse d'un grand dessin pour connecter l'Afrique », Sommet connecter l'Afrique, 26/10/2007.

II/ LE DEFI DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

« Pour mettre en place ces technologies de pointe, le secteur doit réaliser des investissements considérables. Ceux-ci ont augmenté de 11% par an depuis 1994, bien plus rapidement que dans le secteur des industries électriques et électroniques (+2.8%). Ces investissements portent sur la fabrication des terminaux mobiles, ainsi que sur les infrastructures pour réseaux mobiles et la transmission à haut débit par l'Internet⁴ ».

Ajoutons à cela la conquête des marchés émergents notamment l'Asie et l'Afrique qui offrent un énorme potentiel aux investisseurs et qui les incitent à mettre au point des modèles commerciaux adaptés aux besoins des consommateurs de ces pays.

Si nous prenons à titre d'illustration le marché africain de la téléphonie mobile, ce dernier contribuera pour sa part à cette croissance de 16 millions d'abonnés en téléphonie mobiles en 2000, il est passé à 198 millions en 2006⁵.

« Pour y parvenir, il faudra mettre en place un cadre réglementaire qui incite à réaliser des investissements efficaces, protègent les consommateurs et garantissent une juste concurrence, les conflits d'intérêt devront être gérés avec tact pendant la transition, surtout en ce qui concerne les employés des services traditionnels »⁶.

Ainsi parmi les recommandations de l'UIT, dans une conférence de cette dernière, en réclamant que *« Les réglementations nationales doivent être favorables aux investisseurs, elles doivent prendre en compte les paramètres des marchés des télécommunications, l'un des paramètres est de pouvoir prendre en compte l'intérêt des investisseurs.*

- les administrations nationales devraient en outre élaborer un plan de développement à orientation commerciale.

Autre défi que doivent soulever les investisseurs est l'amélioration de la connectivité dans les zones rurales. Restant dans le continent africain - auquel nous nous appartenant- deux tiers⁷ des africains environs vivant dans les zones rurales qui espèrent être connecter, selon le rapport de la banque mondiale⁸ environ 57% de la population totale de 24 pays d'Afrique

⁴ PIPARI Nicole : « Les télécommunications : une industrie qui reste compétitive », problèmes économiques, 10/08/2001, n°2723, p15-18, p18.

⁵ Kigali, Rwanda : « Genèse d'un grand dessin pour connecter l'Afrique », Sommet connecter l'Afrique, 26/10/2007.

⁶ BISHOP : « Comment exploiter les bienfaits de la concurrence », Finance et développement, juin 1995, n°2, 39-42, p40.

⁷ Kigali, Rwanda, op. cité.

⁸ Rapport banque mondiale, 2007.

subsaharienne recevaient un signal de téléphonie mobile en 2007 et moins de 3% des village Afrique disposent d'un service de ligne fixe, alors que moins de 0.5 % d'entre eux disposent d'installations publiques donnant accès à l'Internet. (Selon toujours le même rapport de la banque mondiale).

Vu que les télécommunications sont le secteur où se mêlent plusieurs pays à la fois, elles doivent posséder une réglementation spécifique qui soit internationale pour harmoniser les lois nationales et permettre un développement équilibré de ce secteur stratégique pour l'intérêt économique du monde entier. Nous verrons comment les pays ont veillé à créer une réglementation internationale qui s'appliquera à tous les pays membres de ces lois internationales.

III/ UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT) :

Les études sur l'augmentation du PIB ont montré une relation étroite entre le développement des télécommunications dans un pays et la croissance de son PIB, mais le problème qui se pose pour les télécommunications est le fait qu'elles soient soumises à des lois et règlements nationaux rigides qui peuvent contribuer à créer des différences entre les pays qui auront pour conséquence d'entraver le progrès des télécommunications, pour cette raison les pays ont créé un organisme qui veille à rapprocher les politiques en matière des télécommunications pour cela a été instaurée l'UIT, -Union Internationale des Télécommunications- , sans ignorer que les progrès technologiques risquent d'accentuer les différences de niveau de développement.

Selon la même auteur Blaise TCHIKAYA⁹

« Le défi du développement au sein des télécommunications mondiales est encore rendu complexe par deux phénomènes actuels: La déréglementation ou privatisation de l'exploitation et le rôle croissant des politiques nationales.

D'où la nécessité d'une organisation au niveau international pour rapprocher les politiques en matière de télécoms, et la recherche d'un développement équilibré des télécoms ».

L'UIT est « une autorité chargée au sein des systèmes des Nations Unies de fixer en temps opportun des normes techniques et d'exploitation pour toutes les formes de télécoms», il s'agit de « l'Union Internationale des Télécoms » (UIT) qui représente le cadre institutionnel de ces préoccupations »¹⁰.

Cette association dont le siège est basé à Genève, a pour mission d'établir des normes mondiales afin de rendre les différents systèmes de télécommunication compatibles entre eux.

Le rôle de l'UIT est de déterminer « dans quel cadre juridique toute la communauté internationale pourrait sur une base mondiale et non-discriminatoire disposer de la technologie des télécoms. Ceci en tenant compte de la triple exigence du monde des télécoms ; production technologique optimale, élaboration non-tardive de normes de télécoms et une coopération internationale favorable aux échanges »¹¹ .

⁹ TCHIKAYA Blaise : « La première conférence mondiale pour le développement des télécommunications », Revue générale de droit international public, 01/1995, n°1, p 77-93, p 82

¹⁰ TCHIKAYA Blaise, op., p82.

¹¹ TCHIKAYA Blaise : « La première conférence mondiale pour le développement des télécommunications », Revue générale de droit international public, 01/1995, n° de droit international, p 77-93, p 80.

Parmi les moyens de communications visés, citons les satellites de télécoms (stations terrestres), les techniques réseaux (engins de commutation, câbles, stations hertziennes), les terminaux (récepteur radio, télévision, téléphone, minitels...)

A cette occasion, l'UIT a fait une déclaration appelée la déclaration de Buenos Aires : *« les membres de l'UIT doivent donner à tous les individus, groupes, et peuples la possibilité d'accéder aux communications, et que les innovations technologiques doivent permettre de réduire et d'effacer les écarts de développement entre pays en développement et pays avancés »*¹².

Ainsi le rôle de l'UIT est de veiller à ce que le développement des télécommunications ne soit pas dissocié du processus de libéralisation de l'économie mondiale tout en surveillant le progrès réalisé en publiant des rapports sur la croissance des TIC dans le monde. Dans le titre suivant nous verrons en bref quelques chiffres élaborés par l'UIT sur le développement des TIC, nous nous intéressons spécifiquement à l'évolution de la diffusion des technologies de la téléphonie mobile et fixe.

IV/ LA CROISSANCE DU SECTEUR DES TIC

Le secteur des télécommunications révèle une croissance et des chiffres étonnants grâce au progrès technologique rapide en matière des techniques d'information et de communications. Durant l'année 2007, des services mobiles IMT-2000 (3G) ont été introduits dans 17 pays africain¹³, la large bande a été mis en service commercial dans 30 pays, des réseaux WI-MAX ont été déployés dans au moins neuf pays¹⁴, la téléphonie VoIP a été mise en service de manière dûment réglementaire dans sept pays.¹⁵

Concernant la téléphonie mobile, la croissance de sa base d'abonnés est de 93% par an entre 95-05. Les abonnés de téléphone mobile dépassent le nombre de ligne fixe par sept lignes mobile pour une ligne fixe dans les pays en développement¹⁶.

Pour plus de précision nous présenterons quelques schémas et tableaux sur la croissance des TIC dans le monde selon un rapport élaboré par l'Union

¹² TCHIKAYA Blaise, op. , p80.

¹³ Kigali, Rwanda : « Genèse d'un grand dessin pour connecter l'Afrique », Sommet connecter l'Afrique, 26/10/2007.

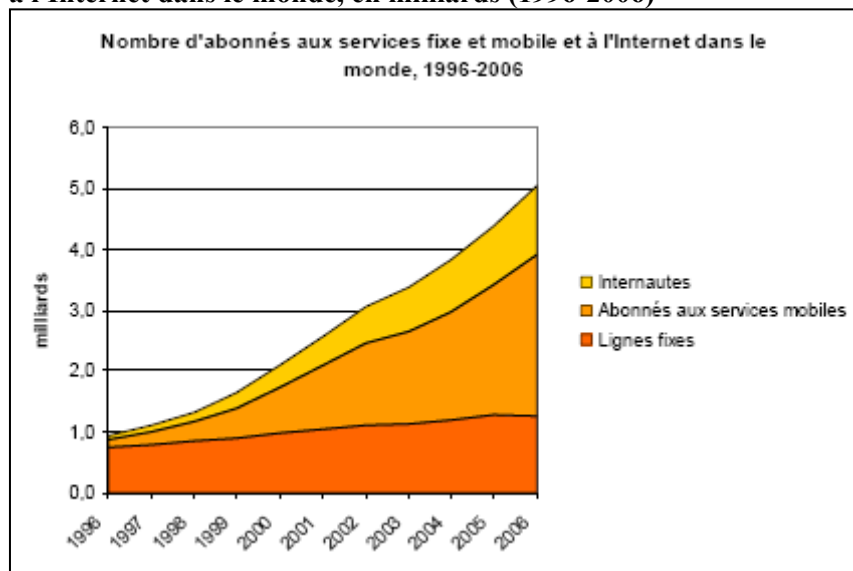
¹⁴ La liste des pays : Afrique du sud, l'Algérie, le Kenya, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, l'Ouganda et la tunisie. Par R. Kigali, op. cité.

¹⁵ La liste des pays : Afrique du sud, l'Algérie, le Kenya, Maurice, l'Ouganda, et la somalie. Par R. Kigali, op. cité.

¹⁶ UIT: « World information society report », juin 2007

Internationale des Télécommunications intitulé : « World information society report, 2007 », et un autre rapport intitulé : « Tendances des réformes dans les télécommunications », septembre 2007.

Figure 1: Nombre d'abonnés aux services fixe et mobile et à l'Internet dans le monde, en milliards (1996-2006)



Source: Base de données de l'UIT sur la réglementation des télécommunications/des indicateurs TIC dans le monde.

La figure 1 montre la croissance soutenue du secteur des TIC depuis une dizaine d'années. Fin 2006, le nombre total de lignes d'abonné fixes et mobiles avait atteint presque 3,45 milliards et l'on comptait plus de 1 milliard d'internautes à travers le monde. Ce chiffre comprend 1,27 milliard de lignes d'abonné fixes et 2,68 milliards de lignes d'abonné mobiles (dont 61% dans les pays développés) et quelque 1,13 milliard d'internautes.

Selon l'édition 2010–2011 du rapport Tendances des réformes dans les télécommunications, publiée le 31 mars, les marchés des TIC dans le monde deviennent plus compétitifs sur chaque segment, autrement dit on assiste à une demande croissante de services mobiles large bande, par la

mise sur le marché de nouveaux appareils mobiles et par le développement de services mobiles.

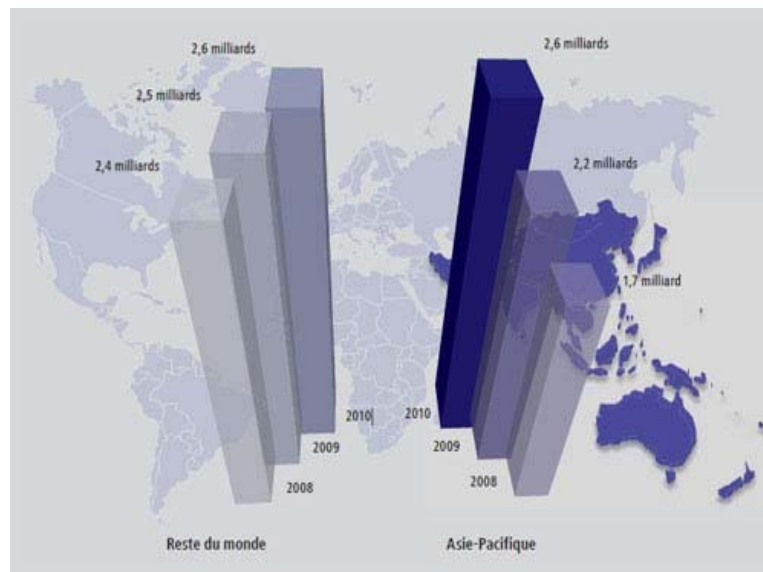
En 2010, plus de 93% des pays autorisaient la concurrence pour la fourniture de services Internet, et 90% l'autorisaient pour la fourniture de services cellulaires mobiles. En outre, 92% des pays avaient un marché concurrentiel de la large bande mobile 3 G.

Ce nouveau rapport confirme les estimations antérieures de l'UIT selon lesquelles, dans le monde, le nombre total d'abonnements au cellulaire mobile est désormais supérieur à 5,3 milliards. Ce chiffre comprend les 940 millions d'abonnements à la large bande mobile. Le taux de pénétration du cellulaire mobile dans les pays BRIC (Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine), qui représentent plus de 40% de la population mondiale, est passé, selon les estimations, de 4% en 2000 à 69% fin 2010.

Pour ce qui est du nombre d'abonnements supplémentaires contractés entre 2000 et 2010, la Chine est à la tête des pays BRIC avec quelque 764 millions de nouveaux abonnements. Par contre, en ce qui concerne la pénétration relative, c'est la Fédération de Russie qui a connu une croissance tout à fait remarquable, puisqu'elle est passée de 2% à plus de 164% au cours de cette période. La Chine et l'Inde sont toutes les deux parvenues à atteindre un taux de pénétration de 60% pour le mobile, et le service mobile a acquis, en 2010, environ 300 millions de nouveaux abonnés dans chacun de ces deux pays.

C'est dans la région Asie-Pacifique que le mobile a enregistré la plus forte croissance en 2010: le nombre d'abonnements au mobile y a augmenté de 490 millions (l'augmentation dans le monde entier étant de 630 millions) pour atteindre 2,6 milliards. Pour la première fois, la région Asie-Pacifique représente plus de la moitié du nombre d'abonnements au cellulaire mobile dans le monde.

Figure n°2: Nombre d'abonnements aux cellulaires



Source : Rapport UIT 2010

C'était un résumé sur le développement des TIC dans le monde. Où en est l'Algérie dans tout ce mouvement à la mondialisation caractérisé par des progrès économiques, technologiques et sociaux?
La réponse à cette question fera l'objet de la section suivante.

SECTION 2 : LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS EN ALGERIE

Nous verrons dans cette section les moyens mis en œuvre par l'Etat algérien pour favoriser et promouvoir l'ouverture du secteur des télécommunications afin d'aider la société algérienne à se développer économiquement et socialement. A cette fin, l'Algérie tente de fournir de nouveaux services aux clients selon le schéma bien connu de la convergence entre télécommunications, multimédia et audio-visuel, tout en préparant un environnement juridique favorable au développement des télécommunications.

I/ LE MOUVEMENT DE LIBERALISATION EN ALGERIE

Certes, le rythme avec lequel s'introduit la concurrence n'est pas le même selon les pays. Mais, il apparaît clairement qu'une situation où un opérateur unique possédait l'ensemble du réseau, offrait l'intégralité des services et était soumis à la tutelle administrative ne soit plus viable. Dans ce qui suit nous présenterons le contexte de libéralisation des télécommunications et les progrès qu'a réalisés ce secteur.

1. Le contexte de libéralisation des télécommunications

Les télécommunications ont été le premier secteur dérégulé en Algérie et leur ouverture a été une des plus rapides et des plus réussies.

La réforme des télécommunications s'est déroulée en deux phases:

- « *La première phase est financée par la Banque Mondiale (un prêt de 9 millions de dollars) elle concerne : la rédaction des décrets d'application, la création de trois nouvelles entités (Algérie télécoms, poste, ARPT) et le lancement de licences de GSM.*

- *La deuxième phase est financée par la Commission Européenne (don MEDA de 17millions d'euros) qui permettra d'apporter une assistance technique aux nouvelles entités et un appui à la formation et au développement des nouvelles technologies de la communication »¹⁷.*

Ainsi, le secteur des postes et télécoms fait l'objet d'une réforme en profondeur caractérisée par l'adoption de la loi n°03/2000 du 05/08/2000 fixant les règles générales relative à la poste et aux télécoms.

Cette profonde réforme permet d'assurer la compétitivité et la diversification de l'économie algérienne et de ses entreprises et de favoriser le développement du secteur de la poste et des télécoms dans un environnement concurrentiel et dynamique à même d'assurer un meilleur service à ses citoyens dans un contexte de globalisation croissante caractérisée par :

- L'Adhésion prochaine de l'Algérie à l'OMC,

¹⁷ Supplément MOCI, n°1548, 30/05/2002, p 45.

- L'Accord d'association avec l'UE,
- L'Adhésion à la zone de libre-échange arabe.

En outre « le secteur des services de télécommunications est l'un des plus importants de l'économie nationale et ce, à plus d'un titre¹⁸ :

- **Sa taille** : il représente, en effet, un chiffre d'affaires de l'ordre de 72 Milliards de dinars et emploie plus de 40 000 personnes en 2002;
- **Sa croissance** : le marché des services de télécommunications représente 1.75 % du PIB et il est appelé à connaître dans le futur avec le secteur des hydrocarbures, une croissance supérieure à celle du reste de l'économie;
- **Son caractère structurant** : les réseaux de télécommunications font partie des infrastructures essentielles et la qualité des services mis à la disposition des utilisateurs a des retombées sur l'ensemble de l'économie;
- **Son impact social** : l'absence du téléphone est aujourd'hui une marque et un facteur d'exclusion.

L'évolution du secteur résulte aujourd'hui principalement des décisions des acteurs économiques (offreurs et utilisateurs). Toutefois, celles-ci s'inscrivent dans un cadre réglementaire fixé par les pouvoirs publics dont nous rappelons ci-après les principaux contours.

Les grands axes du programme gouvernemental s'articulent autour de :

- la refonte du cadre législatif et réglementaire du secteur de la poste et des télécoms pour asseoir ses réformes sur une base solide, transparente et sûre,
- la séparation de l'exploitation, la régulation et la politique sectorielle par la scission du ministère chargé des télécommunications en :
 - une entreprise des télécoms dénommée AT et une entreprise publique à caractère industriel et commercial « EPIC » dénommée Algérie poste,
 - une autorité de régulation de la poste et des télécoms dont les membres du conseil ont été nommés par décret présidentiel n°01/109 du 03 mai 2000,
 - un département ministériel chargé de la politique sectorielle
- la libéralisation des marchés des télécommunications et de la poste, leur ouverture à une concurrence croissante et la promotion de la participation et de l'investissement privé dans ces secteurs.

Cette réforme intervient en application de l'article 12 de la loi 2000-03 du 05/08/2000

qui stipule que : « *Les activités d'exploitation de la poste et des télécommunications exercées par le ministère des postes et télécommunications sont transférées respectivement à un EPIC pour la poste et à un opérateur des télécommunications constitué conformément à la législation en vigueur* ».

¹⁸ Statistiques de l'ARPT, 2003.

C'est ainsi qu'Algérie Télécom (AT) a été créée le 01/03/2001 par le Conseil national des participations de l'Etat (CNPE), le gouvernement a retenu la société par action (SPA) comme forme juridique pour cette nouvelle structure lui permettant ainsi d'avoir les moyens mais aussi d'être plus facilement privatisable.

Algérie télécoms a connu les filiales : Mobilis pour la téléphonie cellulaire, Djaweb pour l'Internet. Algérie poste a une filiale associée qui est Sarii poste pour le courrier accéléré, et un département ministériel chargé de la politique sectorielle de la poste et des télécoms et ses agences associées sont :

« L'agence nationale de fréquence et l'agence spatiale algérienne ».

Donc, « La régulation est le produit de la réforme initiée par les pouvoirs publics dans le secteur de la poste et des télécommunications. La loi 2000-03 du 5 août 2000 qui a mis fin à des années de monopole au niveau de ces marchés, fixe les nouvelles règles qui régissent les activités postales et de télécommunication. Celles-ci sont appelées à être progressivement ouvertes à la concurrence sous le contrôle d'une régulation menée conjointement par le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) et l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT).

En effet, et conformément à ladite loi, le MPTIC élabore et met en œuvre la politique sectorielle, définit la stratégie d'ouverture et prépare l'encadrement réglementaire de cette ouverture. :

L'ARPT est l'outil de base de la fonction de régulation qui relève de la compétence propre de l'Autorité de Régulation. Cette dernière, instruit pour le compte du ministre chargé des télécommunications les dossiers de licence. Elle délivre les autorisations et contrôle le respect par les opérateurs de leurs obligations contractuelles contenues dans leurs cahiers des charges.

2. Les réformes du cadre juridique et réglementaire pour préparer une ouverture progressive du secteur des télécommunications

Les réseaux et services de télécommunication sont appelés à se développer dans un environnement concurrentiel, en sortant graduellement du régime du monopole pour atteindre l'objectif de la libéralisation totale du marché qui a été inscrite.

Ainsi, L'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications s'est accompagnée de la mise en place d'une réglementation spécifique qui fournit le cadre de la régulation du marché, la concurrence ne pouvant se développer sans une intervention forte des pouvoirs publics, en l'occurrence le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC) et l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) dont le cadre d'intervention « la régulation » a été défini par la loi n°2000-03 du 05 août 2000 fixant les règles générales de la Poste et des Télécommunications.

La régulation des télécommunications concerne directement ou indirectement plusieurs autorités gouvernementales.

En effet, l'Autorité de Régulation régule, dans le cadre de la Loi 2000-03, les activités postales et de télécommunications et ce, y compris la télédiffusion et la radiodiffusion pour ce qui concerne la transmission, l'émission et la réception à l'exclusion du contenu qui obéit à un cadre législatif et réglementaire approprié.

La mise en place des conditions de l'ouverture à la concurrence dans notre pays par la loi 2000-03 s'inscrit dans un processus qui a tiré les enseignements des expériences de libéralisation vécues dans d'autres pays.

Ces expériences ont montré, entre autres, l'importance de la fonction de régulation sur un marché en constante évolution et compte tenu du montant des investissements à réaliser, le seul droit de la concurrence se révèle insuffisant pour encadrer le passage d'un régime de monopole à une situation libéralisée.

Les procédures à posteriori (évaluation, encadrement tarifaire, arbitrage...) sont renforcées par un dispositif de régulation a priori (analyse des marchés, attribution des ressources rares), permettant de fixer dès le départ le cadre général de l'introduction et du développement de la concurrence.

Dans ce contexte, la loi 2000-03, qui a par ailleurs défini les différentes catégories de réseaux et de services et engagé la libéralisation de certains d'entre eux, a précisé, en outre, les compétences réglementaires propres à l'ARPT et celles qu'elle partage avec le Ministre chargé de la poste et des télécommunications.

Ainsi, les réformes entretenues par l'Etat algérien, le secteur des télécommunications a connu des progrès considérables caractérisés par l'introduction de nouvelles technologies. Vu le contenu riche de ces progrès, il nous est impossible de présenter dans notre article tous les chiffres et les technologies introduites, pour cette raison nous nous contenterons de donner un exemple d'un des plus grands projets et quelques chiffres qu'a réalisés l'un des domaines du secteur des télécommunications, il s'agit de la téléphonie mobile.

II/ LE MARCHÉ DE LA TELEPHONIE MOBILE EN ALGERIE :

Dans ce titre nous présenterons les acteurs qui ont participé au développement du marché des télécommunications, notamment ceux de la téléphonie mobile car ils jouent un rôle important sur le marché des télécommunications après son ouverture à la concurrence, puis nous donnons quelques statistiques sur le marché de la téléphonie mobile.

1/ Les opérateurs de la téléphonie mobile

Le marché algérien de la téléphonie mobile se partage entre trois opérateurs, il s'agit de l'opérateur historique Algérie télécoms, et deux opérateurs privés à savoir : Orascom télécoms (Djezzy) et Watanya (Nedjma). Dans ce qui suit nous verrons en détail ses trois opérateurs.

1-1) L'opérateur historique, la filiale d'ATM :

Le seul acteur sur le marché de la téléphonie mobile en Algérie était AMN (Algerian Mobile Net Works), dépendant du ministère des postes et télécommunications. Mais les réformes engagées dans le secteur en 2000 ont permis la création d'un nouvel opérateur indépendant du ministère qui est Algérie Télécoms Mobils (ATM).

L'opérateur historique Algérie Télécom par sa filière Mobilis, après avoir traversé une période difficile s'empresse à remettre le train en marche en installant une nouvelle direction en août 2003 avec pour objectif principal de tenter de gagner des parts de marché plus importantes. A titre de rappel, AT ne possédait que 50 000 clients sur son réseau GSM en 2000. Mais, les efforts permanents de la nouvelle équipe dirigeante dotée de moyens en plus de la bonne gestion ont fini par donner des résultats et devenu un concurrent sérieux à OTA/Djezzy.

- Statut d'ATM

Algérie Télécom Mobile (ATM) est née en 2003. La création d'ATM a coïncidé avec le lancement des 500 000 lignes prépayées. N'ayant

pas hérité de la dette de la maison mère, cette filiale de AT a le privilège de commencer son activité avec une situation financière saine.

En 2003, le principe de traitement non discriminatoire a été consacré par la création Algérie Télécom Mobile (ATM), filiale d'Algérie Télécom qui a pris en charge l'activité de la téléphonie mobile.

La séparation opérée entre l'activité du téléphone fixe monopolisé et celle ouverte à la concurrence bien avant qui est la téléphonie mobile, s'est traduite par une division des comptes inhérents à chaque activité et la création d'un environnement favorable à une concurrence loyale et effective entre les opérateurs.

1-2) Orascom Telecom Algérie (OTA)

- Son statut juridique

C'est une filiale d'Orascom Telecom holding, un groupe industriel égyptien coté à la bourse du Caire et de Londres.

Une enveloppe de 737 millions US \$ a été déboursée par Orascom en échange d'une licence d'exploitation qui prévoyait la couverture de l'ensemble du territoire algérien avant décembre 2003.

Orascom Telecom Holding possède 53,5% de Orascom Telecom Algérie. Il est également un des investisseurs dans ORATEL, la compagnie British Virgin Island qui possède 43,1% d'OTA. Les 3,4% restant appartiennent à CEVITAL (investisseur algérien).

Le 24 août 2002, OTA a payé 50% du montant de la licence (368,5 millions US \$) et elle a également payé la deuxième tranche le 29 décembre 2003 conformément aux termes du cahier des charges de la licence.

La licence a été attribuée à OTA avec une garantie de deux années d'exclusivité dans les services GSM (avec l'opérateur Algérie Télécom). La période d'exclusivité a pris fin en décembre 2003 avec l'entrée du troisième opérateur sur le marché de la téléphonie mobile.

OTA a lancé ses activités du réseau mobile GSM le 15 février 2002.

- Situation financière d'Orascom Télécom Algérie¹⁹

Orascom Télécom Holding est une société anonyme, elle s'est imposée en une période très courte comme leader dans le domaine des télécommunications dans les pays d'Afrique et de Moyen-Orient.

Elle possède des réseaux dans 9 pays (Egypte, Algérie, Pakistan, Tunisie, Côte d'Ivoire, Tchad, Congo Brazzaville, Zimbabwe, et République du Congo). Elle couvre un marché potentiel de 350 millions de personnes.

¹⁹ www.ota-dz.com.

Par ailleurs, elle a investi dans les activités liées à Internet et à la haute technologie, elle possède 43,35% de LinkDotNet Egypt.

1-3) Le deuxième opérateur privé Wataniya Télécom Algérie WTA:

La troisième licence a été remportée par WTA le 02/12/2003 pour un montant de 421 Millions \$ couvrant une durée d'exploitation de 15 ans. Le troisième opérateur de téléphonie mobile Watanya Télécoms Algérie a procédé au lancement technique de son réseau sous l'appellation « nedjma » le 31 juillet à Alger, il a commencé à opérer le 25 août 2004.

- Son statut :

Watanya Télécom Algérie est une Société à capital social, filiale de Wataniya Telecom, société Koweïtienne des télécommunications fondée en 1997 qui possède un réseau GSM au Koweït depuis 1999, elle a acquis la seconde licence au Koweït avec 60% de taux de pénétration, mais le premier opérateur GSM dans ce pays.

- Sa situation financière :

Wataniya Telecom participe activement au développement du réseau GSM de Tunisianna en Tunisie et à celui d'Asia-Cell dans le nord de l'Irak,

« Wataniya détient actuellement :

- 780000 abonnés au Kuweit, 60000 dans le nord de l'Irak »
- 470000 en Tunisie, où elle est associée à Orascom

L'Algérie devient le plus gros marché potentiel de Wataniya, avec plus de 30 millions d'habitants »²⁰.

2/ Le marché des télécommunications :

Même les experts en télécommunications ne parviennent pas à croire l'explosion du marché de la téléphonie mobile en Algérie qui atteindrait des résultats nettement supérieurs aux estimations des responsables du secteur, lesquels soutenaient en 2005 que le nombre d'utilisateurs de la technologie GSM atteindrait les 10 millions à l'horizon 2010 et les 23 en 2015. Qu'en est-il en fin d'année 2010 ?

L'ARPT avance que le taux de pénétration de la téléphonie mobile a baissé en 2010; il est de 90,30%, alors qu'en 2009 il était à 91,68%, a relevé le responsable de la communication de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT).

²⁰ Maghreb Développement Actualité, n°18, 01/12/2003, p8.

Pourtant, le nombre d'abonnés est en augmentation, que ce soit pour le téléphone mobile ou le fixe. En effet, la téléphonie mobile en Algérie comptait exactement 32 780 165 abonnés à la fin de l'année 2010, en hausse de 50 341 abonnés par rapport à 2009, alors que la téléphonie fixe est repassée au-dessus des 3 millions d'abonnés.

L'opérateur de téléphonie mobile OTA (Orascom Telecom Algérie, Djezzy) détenait, en 2010, 46% de parts de marché avec 15 087 393 abonnés, en hausse par rapport à 2009 (14 617 642 abonnés), a précisé le responsable de la communication à l'ARPT, M. Faïçal Medjahed.

Djezzy conforte ainsi sa position de leader du marché. Algérie Télécom. Mobilis reste second malgré une baisse du nombre de ses abonnés. Les clients de Mobilis sont passés de 10 079 500 abonnés en 2009 à 9 446 774 en 2010, ce qui correspond à une part de marché de 28,8%.

Quant à Watania Telecom Algérie (WTA, Nedjma), continue sa progression. Nedjma comptait 8 245 998 abonnés en 2010, en hausse par rapport à 2009 (8 032 682), soit une part de marché de 25,2%.

Concernant la téléphonie fixe, un peu plus de 3 millions d'abonnés ont été comptabilisés au 28 février 2011. Le groupe public Algérie Télécom, compte 2 537 000 abonnés à la téléphonie fixe filaire et 533 300 au WLL (Wireless Local Loop), réseau sans fil utilisant les ondes hertziennes, a précisé M. Medjahed.

Conclusion

Le but de notre article est de répondre aux deux questions primordiales suivantes :

- « Quel est l'impact du développement des TIC sur le développement d'une économie ? - « Quels sont les efforts mis en place par l'Etat algérien pour promouvoir une société d'information qui aura pour but d'accompagner les entreprises algériennes dans leur développement et ajustement aux économies mondiales ?

Pour répondre à ces deux questions, nous avons divisé notre article en deux sections dans la première section nous avons exposé le lien entre le développement des télécommunications et la croissance du PIB d'un pays, dans la deuxième section nous avons examiné quelques chiffres réalisés

après les efforts menés par l'Etat algériens pour l'ouverture du secteur des télécommunications à la concurrence, et les progrès qu'a connus ce secteur depuis l'ouverture de ce secteur à la concurrence en 2000.

Nous avons constaté qu'il y a un lien étroit et positif entre le développement des télécommunications et le PIB; il ne pourra pas y avoir un développement économique et par conséquent une croissance du PIB sans l'ouverture des économies aux échanges mondiaux, et cette ouverture n'est réalisable qu'avec les moyens de communications et d'échange d'information.

Concernant l'Algérie, cette dernière n'échappe pas à cette réalité, la raison pour laquelle l'Etat algérien a décidé l'ouverture du secteur des télécommunications à la concurrence pour la simple raison que le développement des économies dépend du développement des moyens de communications avec toutes les parties du monde. Comment peut-on parler des nouvelles méthodes de gestion des ressources d'entreprises, de nouveaux moyens de circulation de capitaux et de réalisation des transactions s'il n'y a pas de supports pour communiquer et réaliser ainsi de telles opérations commerciales et financières en temps réel. Dans ce contexte l'Algérie a pu réaliser un progrès considérable dans l'introduction de nouvelles technologies de télécommunications après les réformes qu'a connues ce secteur, ce qui permettra aux entreprises algériennes d'être en équilibre avec le nouvel environnement compétitif.

Bibliographie

- Bishop : « Comment exploiter les bienfaits de la concurrence », Finance et développement, juin 1995, n°2, 39-42, p40.
- François Gauthé : « Téléphonie mobile : l'offensive planétaire des groupes asiatiques », article d'Internet, 2004.
- Stephan JAFFRIN : télécoms et tiers monde », 18/02/1995.
- Kigali, Rwanda : « Genèse d'un grand dessin pour connecter l'Afrique », Sommet connecter l'Afrique, 26/10/2007.
- PEDROLETTI Brice : « Le marché du téléphone mobile se relance par l'innovation », le monde, 07/11/2003, p 20.
- IPARI Nicole : « Les télécommunications : une industrie qui reste compétitive », Problèmes économiques, n°2723, 10/08/2001, p15-18, p16.
- Supplément MOCI, n°1548, 30/05/2002, p 45.
- TCHIKAYA Blaise : « La première conférence mondiale pour le développement des télécommunications », Revue générale de droit international public, n°1, 01/1995.
- UIT: « World information society report », juin 2007
- UIT : «Tendances des réformes dans les télécommunications, septembre 2007.
- Rapport de la Banque Mondiale, 2007.

Site Internet

- www.ARPT.dz
- www.postelecom.dz
- www.mobilis.dz
- www.ota.dz
- www.algeria-watch.org
- www.UIT.com